



Edito

L'année se termine sur la déception des Amis du Cher Canalisé : Les portes d'écluses ne sont toujours pas remplacées, et malgré les nombreuses démarches de notre part, le dossier est toujours stationnaire. Une petite avancée se distinguait suite à une rencontre avec le Président et les vice-présidents du Syndicat du Cher Canalisé qui se disaient prêts à travailler avec nous. Mais 2017 n'a vu aucune avancée ni aucun travail de l'ancien Syndicat du Cher, maintenant dissous. Alors attendons la composition du Nouvel Espace du Cher, et le programme d'actions envisagées pour remettre le patrimoine de notre rivière en état. Car je pense que celui-ci en vaut bien le coup afin d'enrichir l'impact touristique de la Vallée du Cher.

Question d'avenir

Une nouvelle entité pour la gestion du Cher va voir le jour en janvier 2018. Gérée par les communautés de Communes riveraines elle aura la compétence « GEMAPI » abréviation très prisée de l'administration, totalement obscure pour les non-initiés.

« Gestion de l'Eau des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations »

Si la prise en compte des inondations est nécessaire au vu des problèmes rencontrés lors de la montée des eaux, il n'en reste pas moins vrai que la Gestion de l'eau est primordiale toute l'année. Le soutien de l'étiage par la régulation à l'aide des barrages est nécessaire. Car ce n'est pas avec le niveau actuel de la rivière que les migrateurs pourront se reproduire, les alluvions se déplacer et les nappes phréatiques se remplir. Nous ne pensons pas non plus que le touriste soit attiré par un Cher à vélo longeant un ruisseau qui ressemble actuellement à un égout.

Souhaitons que les futurs responsables du Cher prennent en compte les réalités de cette rivière et fassent le nécessaire afin que chacun puisse vivre avec le Cher.

Joël Paessant secrétaire LACC

CONTE DE NOEL

Venant voir son équipe jouer dans la capitale, un très riche sponsor d'un pays de l'Orient dit à son conseiller qu'il désire naviguer sur un petit bateau, sur des eaux méconnues pour rester incognito. Le conseiller répond, c'est le Cher qu'il vous faut.

Sur la toue cabanée, il constate effaré le cours d'eau lui offrir un bien triste spectacle et aux deux mariniers en demande les raisons. Descendant du bateau, sa conviction est faite, le Cher à l'abandon agonise et se meurt. Touché de compassion, il décide derechef de sauver la rivière. A l'Etat demandeur, il achète le Cher et tous ses affluents. Aux élus régionaux, il apporte assistance pour abroger la loi. Il ressort des placards, le projet de barrage. Il construit Chambonchard afin de prévenir les dégâts des étiages. De Tours à Saint-Aignan, il remet en état, les écluses et barrages. Il finit par convaincre tous les agriculteurs de vite abandonner les phytosanitaires et réduire les engrais en les indemnisant, bien généreusement, des efforts consentis et du manque à gagner.



Cinq ans passent. La belle eau pure et saine qui coule dans la rivière redevient poissonneuse. Des riverains ébahis voient même dans les écluses des aloses y passer. De l'eau de qualité, les habitants heureux ont retrouvé l'usage. On s'y baigne, on y pêche, on arrose, on navigue. Les experts de tous poils se pressent au bord du Cher observer incrédules le fabuleux succès, regrettant leurs erreurs et leur entêtement à s'en prendre aux barrages. Et même de l'au-delà un message est reçu. En vieux français écrit, il dit que les grandes dames, qu'ont fait de Chenonceau le prestigieux château, viennent de retrouver leur sourire d'autrefois.

Jean Pierre Pestie

Précision sur le retour de Cher en Fête

Une réunion fort sympathique nous permet de nous retrouver pour faire un débriefing sur Cher en Fête, qui sans l'aide de nos bénévoles ne serait pas réalisable puisque ce n'est pas moins d'une semaine de labeur qu'il nous faut pour mettre en place et tout démontrer en suite. Heureusement ils sont là chaque année, fidèles au poste. Ce retour a lieu sur La Béliandre, le symbole de nos actions sur le Cher, prêtée par Laurent le propriétaire.



Et malgré leur travail nous leur demandons une participation à ce repas, afin de ne pas mettre à mal nos maigres bénéfices réalisés lors des deux jours, et ne vivant qu'avec peu de subventions, seulement Veretz qui nous attribue 250€00 et Larcay 92€00 chaque année. Les bénéfices ont été en légère augmentation du fait des deux jours de fonctionnement, à la différence des années précédentes où seulement un jour de recette revenait aux Amis du Cher Canalisé.



LEMA : onze années d'errances

La loi française sur l'eau et milieux aquatiques (LEMA) est promulguée le 30 décembre 2006. Voici donc onze ans que la loi basée sur le principe de continuité écologique des cours d'eau est appliquée. Le bilan est sans appel : qualité des eaux superficielles et souterraines dégradée et ressource halieutique raréfiée ! Le bassin de la Loire n'échappe pas au constat, confirmé officiellement par l'ARS pour la dégradation chimique des eaux et par la LOGRAMI pour la disparition des migrateurs. L'Association de la Vallée du Cher analyse dans un document intitulé « *Remédier aux aberrations dispendieuses de la LEMA et de la gouvernance de l'eau* » les causes de ces échecs et les solutions à mettre en œuvre pour y remédier (à lire sur le site www.vallee-du-cher.fr). Tout en reconnaissant pour les agences plusieurs actions utiles, le document n'est pas tendre avec les gestionnaires de l'eau. Il accuse les ministères et la gouvernance de deux erreurs fondamentales :

- d'avoir privilégié pendant onze ans le rétablissement dispendieux de la continuité des cours d'eau sans s'apercevoir, ou en feignant l'ignorer, qu'il fallait donner une priorité absolue à la lutte contre les pollutions chimiques



- d'avoir fait du génial concept de gestion des eaux par bassin versant, une usine à gaz conduisant à l'irresponsabilité et à l'immobilisme généralisés.

On peut admettre que les agences de l'eau ne manœuvrent pas les leviers de commande de l'agriculture française qui permettraient d'enrayer la dégradation chimique des eaux. Mais pourquoi se taire quand il faudrait au contraire dénoncer l'impuissance dans laquelle elles se trouvent pour satisfaire leur raison d'être: améliorer la qualité de l'eau ?

Le document a été adressé aux ministères, aux parlementaires membres des Commissions développement durable de l'Assemblée Nationale et du Sénat, aux parlementaires des départements traversés par le Cher et aux six agences de l'eau. Trois mois après son envoi, silence assourdissant côté des ministères et des parlementaires. En revanche, trois agences de l'eau (sur six) ont répondu. Ces réponses seront prochainement publiées et commentées. Il sera question de la théorie de la plurifactorialité (état résultant de plusieurs facteurs) qui sert d'alibi aux agences pour justifier leur incapacité à améliorer la qualité de l'eau.

Jean-Pierre Pestie
Président de l'Association pour la Défense et le Développement Touristique de la Vallée du Cher et des Territoires Limitrophes

Année de désespoir

L'année se termine sur des espoirs déçus : les portes des écluses sont toujours dans le même état de délabrement malgré notre mobilisation et nos nombreuses démarches auprès des collectivités concernées.

Nous avons la possibilité, entre autre, d'obtenir des fonds d'un partenaire pour financer la remise en état de ces portes. Malheureusement n'étant pas nous même maître d'ouvrage, sans l'accord du Syndicat du Cher Canalisé hostile à notre action, nous n'avons pas pu aller jusqu'au bout de notre démarche et déposer un dossier complet.

Le syndicat du Cher canalisé sera dissous à la fin de l'année. Le nouveau syndicat mixte « Nouvel Espace du Cher » en reprendra les compétences. Espérons que cela ne devienne pas une nouvelle « usine à gaz » gérée sans audace et dont le budget serait absorbé uniquement par les frais de personnel et d'études.

Lors de l'élection de cette nouvelle entité, nous souhaitons que les enjeux de politique politicienne soient absents et que soit privilégiée, pour occuper la place de Président, la personnalité la plus compétente et la plus ambitieuse pour le développement du « Cher canalisé » et de sa vallée.

Jean Paul Serrault Trésorier LACC

Assemblée Générale

Notre assemblée générale se tiendra cette fois à Saint Martin le Beau le 10 février 2018: Salle des Closiers à 10h00, suivie du verre de l'amitié, nous vous accueillerons à partir de 9h30 pour le renouvellement des adhésions.

Mairie : Place Marcel Habert

37270 Saint-Martin-le-Beau

Tél. : 06 23 62 28 65 – 06 65 52 60 97



POUVOIR

Je soussigné:(nom prénom).....
Demeurant:(adresse).....
Ville :.....Code Postal :.....
Donne pouvoir à :.....pour prendre part en mon nom aux délibérations et votes lors de
l'assemblée générale LACC du 10 février 2018
Signature :

Pour que le pouvoir soit valide vous devez être à jour de vos cotisations 2018 les couples doivent fournir 2 pouvoirs.

Candidature au Conseil d'administration LACC

Je soussigné:(nom prénom).....
Demeurant:(adresse).....
Ville :.....Code Postal :.....
Mail :.....Téléphone :.....
Déclare poser ma candidature pour un poste au conseil d'administration à l'association Les Amis du Cher
Canalisé pour l'exercice 2018/2020

Date : signature :

Merci de faire parvenir votre réponse au secrétariat : s.acc@orange.fr

Cotisation

Chers adhérents, il vous faut constater que nous n'augmentons pas le montant de nos adhésions car nous avons toujours besoin de votre soutien pour la sauvegarde du Cher Canalisé et de ses infrastructures. N'oubliez pas vos renouvellements.

Montant de la cotisation annuelle du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018
(Collectivités, particuliers) : membre actif **16 €** – Carte couple **20 €**
Association extérieure à la vallée du Cher **20€**

Mode de règlement :

- Par chèque à l'ordre de L.A.C.C. À faire parvenir à :

Mr Jean-Paul Serrault
34 Rue du pont -37150 BLERE

- Pour les collectivités locales : par mandat administratif au compte **CREDIT AGRICOLE**
Agence de Bléré- Banque **19406** – Guichet **37003** – Compte **82719969001** - Clé RIB **63**